



Envoyé en préfecture le 14/12/2022

Reçu en préfecture le 14/12/2022

Publié le **15 DEC. 2022**

ID : 011-211100763-20221214-A20222338-AR



Ville de Castelnaudary

**ARRÊTÉ N° 2022 - 2338
PORTANT CONSTITUTION
DU COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL COMMUN
A LA MAIRIE ET AU C.C.A.S. DE CASTELNAUDARY**

Le Maire de Castelnaudary,

Vu le Code Général de la Fonction publique,

Vu le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 modifié relatif aux Comités Sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

Vu la délibération n°2022-50 du Conseil Municipal du 31 mars 2022 et la délibération n°2022-18 du Centre Communal d'Action Sociale du 11 avril 2022 créant un Comité Social Territorial commun à la mairie et au CCAS,

Vu la délibération du 2 décembre 2022 fixant le nombre des représentants de chaque collège à 4 membres titulaires et leurs membres suppléants,

Vu le procès-verbal du 8 décembre 2022 et la proclamation des résultats de l'élection du 8 décembre 20122,

ARRÊTE

Article 1 :

La composition du Comité Social Territorial de la commune de Castelnaudary et du C.C.A.S. s'établit comme suit :

Représentants de la collectivité

Représentants du personnel

Titulaires	Suppléants	Titulaires	Suppléants
MAUGARD Patrick président	SANTINI Delphine	VIVEN Didier	SIMON Yasmine
RATABOUIL Jacqueline	GREFFIER Philippe	ROVIRA Guillaume	AMIC Stéphanie
NAYRAL Nicolas	LIX Julien	ROSSIGNOL Virginie	BAENA-GLEIZES Inès
CATHALA-LEVAQUES Nicole	BOURREL Marie Claude	CHARRIER Gaëlle	MESSAOUDENE Ahmed

Fait à Castelnaudary, le **14 DEC. 2022**

Article 2 :

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur Le Préfet
- Au Centre de Gestion

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe qu'en application des dispositions du décret n° 65-29 du 11 Janvier 1965 modifié, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification

Le Maire


Patrick MAUGARD